

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION

Course "DÉMO X" 2023

Avertissement

**** S'il y a des questions l'interprétation des règles, veuillez appeler un responsable de l'ONTARIO (ci-dessous). Toute modification qui ne figure pas ci-dessous pourra être considérée comme illégale et pourra entraîner une disqualification immédiate.**

Conducteurs éligibles

1. Les conducteurs doivent être âgés de 18 ans et plus et détenir un permis de conduire. Les permis de conduire d'apprenti sont acceptés et les permis ontariens de type G1 et G2.
2. Les conducteurs de 16 et 17 ans détenteurs d'un permis de conduire ou d'un permis d'apprenti peuvent participer aux classes Mini, Figure en 8, Demo X et possiblement d'autres classes particulières. **Cependant, un détenteur de l'autorité parental doit signer un formulaire d'autorisation et il doit y avoir présence d'un détenteur de l'autorité parental lors du déroulement de la classe auquel est inscrit l'enfant d'âge mineur.**

Véhicules permis : **CES VÉHICULES NE SONT PAS ÉLIGIBLES POUR LES AUTRES COMPÉTITIONS**

- a) tout véhicule passager datant de 1980 ou plus récent, 2WD, SUV sous-compact avec un moteur 4 cylindres ou 6 cylindres avec un empattement de 113" et moins.
- b) 4-cylindres or 6-cylindres. PAS de 8-cylindres.
- c) Les corbillards, limousines, VUS ou camionnettes sont **interdits**.
- d) AWD avec la traction avant démontée.
- e) 2WD seulement.

Règlements pour les pilotes et leurs équipes de puits de ravitaillement

1. Tous les conducteurs, mécaniciens et véhicules doivent se présenter au bureau d'inscription de préférence deux (2) heures avant le début de l'événement
 2. L'entrée payée n'autorise qu'un conducteur, un mécanicien et un véhicule de remorquage dans la zone des puits
 3. Chaque conducteur désigné doit assister à la réunion des pilotes, tenue environ 30 minutes avant l'heure de début prévue de la compétition.
 4. Aucune personne de moins de 16 ans n'est autorisée dans la zone des puits ou sur la piste avant, pendant ou après la course.
 5. Le conducteur de 16 ou 17 ans doit avoir un détenteur de l'autorité parentale (un parent ou un tuteur) présent lors de l'inscription pour signer un formulaire de consentement parental. Un détenteur de l'autorité parentale doit être présent pendant toute la durée de l'événement.
 6. La conduite agressive est limitée sur la piste pendant la course. Il ne sera pas toléré dans la zone des stands et des zones de puits
 7. Tous les conducteurs et leur équipe de puits sont tenus de signer un formulaire de décharge avant la course à défaut de quoi ils ne seront pas admis dans la zone des puits
 8. TOLERANCE ZÉRO pour la consommation d'alcool ou de drogues avant ou pendant la course.
- Ontario Demolition Derby se réserve le droit de disqualifier ou de refuser toute inscription, ou de disqualifier ou d'expulser tout participant, membre d'équipage ou équipe de puits dont les actions retardent la tenue ou empêchent la pleine jouissance ou l'efficacité de l'événement.*
9. Seul le conducteur du véhicule peut se trouver sur le ring.
 10. ONTARIO DEMOLITION DERBY fournit une assurance responsabilité pour le conducteur, mais cela ne couvre pas les effets personnels et l'équipements qui sont la responsabilité du propriétaire de ces items.
 11. **Le conducteur est responsable de tout geste posé par des membres de son équipe.**

Équipement et Règles de pilotage des véhicules

1. Tous les pilotes doivent être équipés de casques, de lunettes de sécurité, d'une ceinture de sécurité et d'un extincteur à portée de la main dans le véhicule et facilement accessible pour les officiels du circuit
2. Tous les pilotes doivent porter une tenue acceptable pour participer (pas de short, de manches courtes ou de débardeurs)
3. Les véhicules doivent avoir des freins adéquats et le pilote doit avoir le contrôle de son véhicule en tout temps
4. Il ne sera pas toléré qu'un pilote frappe délibérément et agressivement la porte des autres pilotes.
5. Si vous utilisez des pales de ventilateur en métal et que le capot du véhicule s'ouvre, le pilote et le véhicule seront disqualifiés.
6. L'officiel peut, à sa discrétion, laissé passer un feu dans le véhicule.
7. Toute porte qui s'ouvre pendant la compétition verra une disqualification immédiate du pilote et du véhicule.
8. Un pilote qui évite toujours de frapper d'autres participants actifs sera disqualifié. PAS DE "SANDBAGGING".
9. Il incombe au pilote d'être attentif et d'obéir aux officiels de la piste en tout temps.
Ignorer les officiels entraînera la disqualification
10. Le gagnant d'une vague et le pilote en 2^e position se qualifient automatiquement pour la grande finale. Ceux-ci doivent conduire le même véhicule pour cette compétition.
11. Aucune substitution de pilote n'est permise.
12. Pas de blocage permis ("NO BLOCK RULE")

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION

Course "DÉMO X" 2023

Pneus

1. Les pneus pour les événements automobiles doivent être classés par P, ou marqués comme gamme de charge "B"
2. Les pneus ne peuvent pas avoir une semelle sculptée de type neige à l'extérieur du pneu. Si un pneu est considéré comme trop agressif, les officiels peuvent exiger une modification ou un remplacement.
3. Les pneus avec des semelles moins sculptés sont acceptables
3. Les poids des roues doivent être retirés des roues motrices et non motrices
4. Les pneus doubles sont autorisés
5. Aucun pneu solide sur les roues motrices pneu rempli de liquide ou pneu clouté seront autorisés, et les revêtements extérieurs (parois latérales supplémentaires) ne sont pas autorisés.
6. Les valves ne peuvent pas être soudées.
7. Les pneus de débusqueuse ou de monte-charges ne sont pas permis.

Soudures

Les soudures sont permises aux endroits suivants seulement, cette règle sera strictement appliquée:

1. Les pare-chocs peuvent un ou l'autre :
 - a) Orignaux au véhicule le pare-chocs peut être soudées à des équerres et les équerres soudées au châssis.
 - b) "Hard Nose" le pare-chocs peut être soudée au châssis et 2 plaques (3" x 6" par 3/8") peuvent être ajoutés sur chaque châssis entre le pare-chocs et le châssis.
 - c) Tuyaux carrés de 2" X 2" (? de longueur maximum) peuvent être soudés au pare-chocs et une plaque de (3" x 6" par 3/8") peuvent être ajoutés au châssis tu pare-chocs au châssis.
2. Les pare-chocs ne peuvent pas être fermés ou bourrés de quoi que ce soit. ("no loaded bumpers")
3. Les portes et le coffre arrière peuvent soudés à 6 endroits différents en utilisant des plaques de 10 pouces carrés d'une épaisseur maximale de 3/16".
4. Les châssis cassés, rouillés ou tordus sont permis mais doivent répondre aux exigences suivantes :
 - a. Les châssis peuvent être réparés à l'aide de plaques de 4"x4" d'une épaisseur maximale de 3/16"
 - b. Les châssis peuvent avoir des réparations sur deux côtés au maximum. Un châssis nécessitant des réparations sur 3 côtés ne seront pas permis.
 - c. Toutes les réparations doivent être peinturés orange et présentées aux officiels lors de l'inspection.
 - d. une réparation est acceptable quand le défaut est apparent, à défaut la réparation sera défaite.

-Toute barre de liaison cassée ou pliée peut être réparé en utilisant seulement un morceau d'acier plat ou un barreau d'angle, il ne faut pas encapsuler. Le défaut doit être visible.

Sacs gonflables

Retirer tous les sacs gonflables, advenant qu'un sac gonflable se déploie et qu'une blessure survienne, le véhicule sera disqualifié. Le tissu des sacs gonflables devrait être réutilisé comme protecteur de batterie et de réservoir d'essence.

Règles de préparation spécifiques aux véhicules

Moteurs et train d'entraînement - Les moteurs, les composants du moteur, les transmissions et le train d'entraînement sont interchangeables entre les marques et les modèles, mais toutes les pièces de rechange doivent provenir de modèles éligibles.

Numéro

La porte du pilote doit être peinturé en blanc.

Les deux portes avant doivent avoir le numéro du véhicule. La porte passager peut aussi être en blanc

Extérieur et intérieur du véhicule

- toutes le vitres, pare-brise, miroirs, moulures décoratives, accessoire et boule de remorquage doivent être retirés.
- tous les sièges, sauf celui du pilote doivent être enlevés.
- les débris doivent être balayés afin de retirer toute pièce qui pourrait blessée.
- le tableau de bord demeure en place et le siège du pilote
- Tout toit ouvrant doit être couvert solidement. Un treillis métallique solide est acceptable.

Support de moteur

-il est recommandé que les attaches de moteur soient soudées. Installer une chaîne est aussi permis. Cependant, cela ne doit pas servir de renfort pour le véhicule.

Collecteur d'échappement

-l'échappement peut être tourné vers le haut ou être de fabrication artisanal au choix.

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION

Course "DÉMO X" 2023

Batteries

- Une batterie 12 V est permise et doit être fermement fixé au plancher du véhicule.
- La batterie doit être recouverte d'une protection ininflammable qui sera sécurisée après l'inspection.

Réservoir d'essence

- aucun réservoir d'origine
- le réservoir doit être complètement retiré et remplacé par un réservoir ou une cellule avec la certification CSA. Cela doit être monté à l'arrière de l'habitacle et centré au véhicule.
- des sangles à cliquet de 2" minimum et les trous au plancher doivent être de 4" et le métal doit être plié afin d'éviter que les sangles ne soient coupées nettes.

Si des boulons sont utilisés, ils peuvent être utilisés avec des écrous doivent de 1.5".

-il est interdit d'utiliser du "SELF TAPER".

Le réservoir doit être couvert par un matériel ininflammable (le matériel du coussin gonflable est fortement recommandé)

Les réservoirs en métal sont fortement recommandés, mais ceux fait d'autres matériaux sont permis en autant qu'ils soient CSA. Un réservoir en plastique doit avoir un épais caoutchouc placé dessous,

Protecteurs de réservoir

- le protecteur de réservoir doit être raisonnablement centrés dans la zone arrière du côté passager, ne peuvent pas être plus larges que 26 "et arrimés solidement au sol
- Si vous êtes connecté à un "post-to-post", il doit être à au moins 2 "du seuil intact de l'arrière ou de tous "fenrots" et uniquement fixé solidement au "post-to-post"

Pompe à essence électrique

Les pompes électriques sont permises mais doivent être munis d'un interrupteur fonctionnel d'urgence ("stock column ignition" est permis). L'interrupteur est clairement identifiable et situé soit sur le tableau de bord devant le pilote ou sur le toit directement au-dessus du pilote

Levier de Vitesse

- Celui d'origine peut être retiré et peut être relocalisé.
- Un protecteur est permis mais ne peut pas être fixé au châssis au moteur. Ne peut pas renforcer le véhicule.

Radiateur

- Vous devez remplacer le liquide refroidisseur par l'eau
- le radiateur n'est pas obligatoire et peut être retiré ou contourné. S'il reste, il doit conserver son emplacement d'origine.

Refroidisseur de transmission

- Celui-ci peut être utilisé, mais doit être monté avec le moteur dans le compartiment du moteur ou bien dans le compartiment du côté passager.
- le le côté passager est utilisé, le tuyau doit être un tuyau hydraulique de 2 500 PSI avec des joints de serrage de type pressé et le refroidisseur doit être protégé par une feuille d'aluminium ou de tôle ou autre de façon à offrir une protection pour le pilote. De plus, trou au plancher doit être fait pour permettre au liquide de s'échapper en cas de fuite.

Supports de carrosserie

- Les supports de carrosserie (boulons, rondelles ou entretoises en caoutchouc) ne peuvent pas être modifiés ou retirés
- Si une réparation est nécessaire une tige filetée ou un boulon de 3/8" maximum avec rondelles de 3" max peut être utilisé.
- les supports situés à l'arrière peuvent être remplacés par du filetage (maximum 3/4").
- Les supports de carrosserie supplémentaires peuvent être ajoutées à l'aide de boulons ou de tige filetée (épaisseur maximale 3/4 ")
- Un support par côté peut être échangé ou ajouté par une tige filetée d'un maximum de 3/4" à la suspension avant avec rondelle de 3" amx. en position verticale. La même chose pour la suspension arrière du véhicule.

Portières, capot, coffre arrière et ailerons arrière

- Les portes, le coffre et les ailes arrière peuvent être soudées ou scellés en 6 points par des sangles, du fil de fer ou de la chaîne de 1/4 " et des écrous avec un diamètre de 3" au maximum.
- les piliers B scellés de chaque côté comptent pour un point d'attache.
- Les soudures permises sont à 6 points en utilisant des plaques de 3/16 "d'épaisseur pur un maximum de 10 pouces carrés.
- La porte du conducteur peut être soudée.
- Une ouverture de 6" doit être découpée au centre du capot
- Si un ventilateur électrique ou s'il y a absence de ventilateur, le capot peut être complètement enlevé.
- le capot peut être replié au-dessus du radiateur mais ne peut pas dépasser le pare-chocs et ne peut pas être soudés au pare-chocs.
- Les attaches pour l'avant et l'arrière de la carrosserie peuvent être plus longues and traversées le capot et le coffre arrière avec des écrous de 4" maximums.
- Soyez prêt à ouvrir le capot à la demande des officiels.

Cadres

- Les cadres peuvent être coupés, mais ne peuvent être réparés que comme décrit ci-dessus (voir Soudure) et ne peuvent être peints ou sous revêtement

Garde-boues et panneaux de carrosserie - La coupe des ailes ou des panneaux de carrosserie est autorisée, et les ailes peuvent être vissées en 5 points par garde-boue (boulon maximum 3/8 ")

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION

Course "DÉMO X" 2023

Pare-chocs

- Une barre d'armature (Car Rebar) peut être acceptable avec un couvercle en plastique
- Les extrémités des pare-chocs peuvent être courbées, mais ne peuvent pas être coupées, ni soudés.
- Les pare-chocs avant et arrière devraient être enchaînés (chaîne 1/4 "), câblés ou boulonnés sur la carrosserie pour éviter qu'ils ne tombent sur le circuit **et deviennent dangereux.**
- **Le pare-chocs avant peut être fixé en deux points, mais pas soudé au capot.**
- le pare-chocs arrière peut être fixé en deux points
- tout attache avec chaîne ou soudure qui relie le capot ou le coffre sera compté comme un point d'attache
- Les pare-chocs en ALUMINIUM SONT INTERDITS.

Barreaux de fenêtre

- Un seul barreau ou une plaque plate doit être placé devant le conducteur du toit jusqu'au capot
- Les cadres A et H sont également acceptables (pas de cadre O ou U)
- une fenêtre arrière est permise (tube carré d'un maximum de 2"). Ne pas doit pas être à plus de 6" du barreau "halo", peut être fixé au toit et à la console arrière en autant que cela respecte les spécificités de la section Portes, coffre, Capot et Ailerons. Ne peut pas être fixé au coffre arrière ou tout autre structure située à l'arrière du véhicule.

Barreaux de sécurité

- un arceau de sécurité peut être boulonné ou soudé au châssis ou à la carrosserie. Il peut dépasser le toit et revenir vers le châssis avec un barreau "post-to-post" PTP (tube carré maximum de 4")
- Cadres en forme de A ou de H sont permis (pas de O ou de U) et doit être situé en avant du pilote du plancher au plafond.
- Un barreau de tableau de bord peut être monté d'un cadre à porte à l'autre cadre de porte. Tuyau carré de 3" à 4" maximum est permis.
- un barreau côté passager est permis, Tuyau carré de 3" à 4" maximum est permis, entre le barreau Post-to-Post jusqu'au barreau de tableau de bord. Un minimum de 8" de la porte passager au pilier B, excluant le capitonnage de la porte.
- La porte passager peut être rembourré.
- La porte du pilote devrait être rembourré de haut en bas pour une protection maximale.
- Un barreau côté pilote entre le barreau Post-to Post et le barreau du tableau de bord est permis. Aucune limite quant à la largeur sur la verticale,
- S'il a absence de protecteur de réservoir, un barreau à la fenêtre arrière est permis. Un tube de 2" carré et doit être à 6" de l'arceau de sécurité (halo) et peut être connecté au pont arrière. Cela constituera pour un point d'attache. Ne doit pas être fixé au coffre ou tout autre partie de u véhicule.
- toute surutilisation de barreaux, des barreaux qui se détachent ou qui sont non-sécuritaires peuvent mener à une disqualification

Plaque de porte

- Il est recommandé de renforcer la porte du conducteur avec une barre plate ou une plaque à l'extérieur de la porte. La barre ou la plaque peut ne pas être plus large que 18 "et peut ne pas dépasser 60" de longueur (l'officiel exercera son pouvoir discrétionnaire afin de déterminer s'il y a surplus de matériaux. Un panneau de contreplaqué de 3/4 " installé à l'intérieur est accepté, mais il est fortement recommandé d'utiliser une plaque d'acier
- Le renforcement de la porte du côté passager n'est pas autorisé
- **Il est OBLIGATOIRE que l'intérieur de la porte du conducteur soit renforcée avec au moins une feuille de contreplaqué de 3/4" (acier / bois / combinaison des deux est acceptable)**

Suspension

- Les composantes de suspension peuvent être changées par des pièces tirées d'autres véhicules, mais doivent être fonctionnel comme une pièce d'origine, il est interdit de bloquer, de modifier, de capitonner ou de souder l'intérieur de la suspension.
- Des tuyaux de taille d'origine peuvent remplacés les bras arrière de suspension.

"Strut Gard" FWD seulement

Un tube de 2X2 6" peut être souder horizontalement au châssis.

Tige de Bras-A

- une barre plate de 3" X 3/8" peut être fixée du côté pilote de la tige de bras A à cette même tige du côté passager
- les barres plates peuvent être soudées ou boulonnées mais ne peuvent pas être fixées au moteur.
- la suspension doit rester comme à l'origine avec la même hauteur du sol.

Pivot de direction FWD seulement

- seule une attelle en aluminium peut être ajouté au pivot
- une attelle peut être faite de plaques soudées ensemble et plat au pivot et peut connecté des boulons de culasse aux boulons des étriers.
- l'attelle peut aussi renforcer le haut et le bas du pivot en utilisant une plaque.

Réservoir à huile

Une plaque de protection peut être ajouté à partir du radiateur jusqu'à la tige de bras-A.

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com

ONTARIO DEMOLITION DERBY

FEUILLE DE SPÉCIFICATION DE CONSTRUCTION

Course "DÉMO X" 2023

CONTESTATION

Si un conducteur croit qu'un autre participant triche, il doit s'adresser à un officiel pas plus de 15 minutes après la vague ou après la finale. Le pilote doit également présenter un dépôt de 50\$. Si l'officiel découvre que le véhicule en question est coupable de tricherie, le dépôt sera rendu au plaignant.

L'Équipe de Ontario Demolition se réserve le droit d'inspecter à plusieurs reprises les véhicules et ce selon la méthode jugée appropriée pour mener la vérification. Si l'inspection révèle des tricheries, il y aura disqualification et les prix devront être retournés.

Si vous avez des questions ou avez besoins d'explications pour préparer votre véhicule, il faut contacter l'équipe de Ontario Demolition Derby.

En cas de désaccord entre les deux textes, le texte anglais a préséance sur le texte français qui est une traduction libre.

Pour toute autre information, veuillez contacter la personne ci-dessous :

Jim Grant (705) 738-5200

jim@ontariodemoderby.com

www.ontariodemoderby.com